



REGLEMENT OFFICIEL CHALLENGE JEUNES 69

SAISON 2024 / 2025

Dans ce présent règlement, le genre masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont, dès lors, à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

1. DEFINITION ET OBJET

Le Challenge Jeunes 69 est une compétition individuelle organisée sous la forme d'une « Rencontre Promobad » selon le sens défini par la Fédération Française de Badminton (FFBaD). La raison d'être de cette compétition de proximité est de réunir les jeunes joueurs des clubs du Département du Rhône dans un format court de compétition qui se veut convivial et avec la découverte de la compétition comme but principal.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif du Challenge Jeunes 69 et de chacune de ses étapes.

Le suivi du Challenge Jeunes 69 est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône - Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle de la Commission Départementale Jeunes.

2. ORGANISATION

Le CDBR-LM délègue l'accueil des étapes à ses associations affiliées, celles-ci sont désignées « club hôte » et assurent l'organisation des étapes attribuées dans le respect de ce présent règlement.

L'attribution de l'accueil d'une étape se fait par la Commission Départementale Calendrier. Une fois attribuées, la création des étapes du Challenge Jeunes 69 sur l'intranet fédéral Poona et la plateforme Badnet est faite par le siège CDBR-LM.

La préparation sportive de la compétition (inscriptions, tableaux, échéanciers) est assurée par le siège CDBR-LM. Le club hôte pourra accéder à la compétition sur la plateforme Badnet dans les jours qui précèdent le tournoi.

A titre exceptionnel et à des fins de formation, tout ou une partie de cette préparation pourra être déléguée au club hôte ou au GEO présent le jour du tournoi, sous le contrôle du CDBR-LM.

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Challenge Jeunes 69, les joueuses et joueurs licencié(e)s pour la saison en cours à la FFBaD, dans le Département du Rhône, à la date de clôture des inscriptions. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

A titre exceptionnel, des joueurs issus de clubs FFBaD extérieurs au Rhône pourront être autorisés à participer au Challenge Jeunes 69. Les joueurs licenciés dans un club FFBaD du Département du Rhône restent cependant prioritaires.

3.2. Conditions d'âge et de classement

Les joueurs peuvent participer au Challenge Jeunes 69 dans les catégories suivantes :

- | | | |
|-----------------------|---|--------------------------------------|
| - <u>Minime (U15)</u> | ouvert aux Benjamins et Minimes | <i>nés entre 2011 et 2014 inclus</i> |
| - <u>Cadet (U17)</u> | ouvert aux Benjamins, Minimes et Cadets | <i>nés entre 2009 et 2014 inclus</i> |
| - <u>Junior (U19)</u> | Ouvert aux Minimes, Cadets et Juniors | <i>nés entre 2007 et 2012 inclus</i> |

La compétition est ouverte aux jeunes classés D8 à NC, à la date de prise en compte du CPPH.

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche précédant la compétition, 23h59.

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur ou son club d'appartenance auprès du siège CDBR-LM.

En début de saison, et ce jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation est accordée aux joueurs en cours de renouvellement de licence FFBA D. Dans tous les cas, pour pouvoir intégrer la compétition, le joueur devra être licencié le lundi précédant le tournoi, 12h. Dans le cas contraire, il sera automatiquement retiré de la compétition.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable d'anomalies ou erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de licenciation.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme des inscriptions ou en cas d'affluence jugée faible, le CDBR-LM pourra reporter la fin des inscriptions au mardi précédant la compétition, 14h, et une communication sera faite.

4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription par joueur est fixé à 4 euros.

Aucun paiement n'est à effectuer sur la plateforme Badnet ou sur le site de compétition. Les droits d'inscription sont facturés au club d'appartenance du joueur via la facturation trimestrielle CDBR-LM.

Le détail de la facturation est fourni aux clubs pour chaque facture éditée. Les clubs sont libres de refacturer ou non, partiellement ou totalement, les droits d'inscription de leurs joueurs aux compétitions CDBR-LM.

Les joueurs participants et licenciés dans le club hôte, les joueurs non-retenus et les joueurs enregistrés comme forfait involontaire ne sont pas facturés. Ne sont facturés que les droits d'inscription des joueurs participants (hors club hôte) ainsi que les joueurs enregistrés comme forfait volontaire ou non-justifié.

Après la compétition, une fois les formalités administratives effectuées (saisie des résultats, etc...), un titre de reversement de 1 euro par joueur effectivement participant (hors joueurs licenciés dans le club hôte) sera édité en faveur du club accueillant. Celui-ci sera pris en compte dans la facturation trimestrielle CDBR-LM.

4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le siège CDBR-LM le lundi précédant la compétition sur la plateforme Badnet (sauf dans le cas d'un report de la fin des inscriptions au mardi précédant la compétition - validation et publication dès la fin des inscriptions).

Un joueur est considéré inscrit à la compétition dans l'unique cas où l'inscription est faite sur Badnet.

Une paire DH/DD/MX est considérée inscrite à la compétition dans l'unique cas où l'inscription des 2 joueurs est faite sur Badnet. La date de paiement du dernier inscrit de la paire DH/DD/MX est prise en compte.

Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire adapté à leur classement dès la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire leur est attribué par l'organisation.

En cas d'affluence dépassant la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs retenus et non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

Une fois placés en liste d'attente, les joueurs non-retenus seront inscrits comme remplaçants et sont considérés comme « non-inscrits » à la compétition. Un accord écrit (par mail) du joueur ou de son club d'appartenance sera demandé dans le cas d'un repêchage survenant après la version 1 des convocations.

4.4. Confection des tableaux et tirage au sort

Les disciplines proposées lors des étapes de Challenge Jeunes 69 sont généralement les simples (filles, garçons ou mixte).

La Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de mixer les simples (filles jouant contre des garçons) afin de permettre à chacun de jouer des matchs de niveau homogène.

Le CPPH retenu pour la désignation des têtes de série et la constitution des tableaux est celui de J-6 avant le début de la compétition (lundi pour une étape de Challenge Jeunes 69 ayant lieu le dimanche par exemple).

En cas d'affluence dépassant la capacité d'accueil, les joueurs non retenus seront ceux ayant le CPPH le moins élevé. En cas de CPPH égal, la date d'inscription sera prise en compte (le premier inscrit). Le CPPH pris en compte pour la sélection des joueurs est celui du lundi précédant la compétition.

Une priorité sera dans tous les cas accordée aux féminines. La liste des joueurs retenus est dévoilée lors de la version 1 des convocations.

Pour chaque étape, les tableaux proposés seront généralement par catégories d'âge :

- Chaque discipline sera découpée par catégories d'âge. Plusieurs groupes pourront être créés afin de permettre l'opposition la plus homogène possible.
- Toutefois, dans le but d'apporter l'opposition la plus pertinente à nos jeunes compétiteurs, la Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de proposer des surclassements ou de proposer des regroupements de catégories, sur avis du Conseiller Technique Départemental.

Les groupes seront privilégiés lors de la constitution des tableaux. Des tableaux finaux à élimination directe précédés d'une phase de poules (avec 2 sortants par poules) pourront être exceptionnellement proposés.

En fonction des inscriptions, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier, supprimer ou fusionner des tableaux ou de proposer au JA toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions.

4.5. Désistements et remplacements

Une fois passée la clôture des inscriptions, l'inscription d'un joueur peut être annulée par le joueur même ou par son club d'appartenance jusqu'au mardi précédant la compétition, 14h. Dans ce cas, aucune justification ne sera demandée et les droits d'inscription seront remboursés.

Passé ce délai d'annulation possible sans justification, tout désistement devient un forfait à justifier. La justification est à transmettre en indiquant la compétition concernée :

- avant la compétition : via Badnet ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- le jour de la compétition : sur place auprès de l'organisation ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- après la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr

Les forfaits sont à justifier dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la compétition. Seuls les forfaits justifiés dans les délais impartis seront exemptés de paiement des droits d'inscription.

Les forfaits volontaires ou non-justifiés dans les délais impartis sont passibles des sanctions prévues par les textes fédéraux en vigueur.

Dans le cas d'un joueur forfait en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour son remplacement sont prises avec le joueur restant par le CDBR-LM, dans le respect du Règlement Général des Compétitions.

5. DEROULEMENT

5.1. Généralités

Les étapes du Trophée Jeunes 69 ont généralement lieu le dimanche, de 8h00 à 18h30 maximum.

La programmation des matchs (et l'affectation des joueurs aux différents créneaux proposés) est décidée lors de la confection de l'échéancier et dévoilée lors de la version 1 des convocations.

Des propositions de tournois peuvent également être faites aux clubs affiliés pendant les jours fériés. La Commission Départementale Jeunes se réserve la possibilité de proposer des étapes de DH/DD/MX.

5.2. Convocations

La version 1 des convocations est publiée au plus tard le mercredi précédant la compétition.

Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations. Si besoin, une version 2 des convocations est publiée au plus tard le vendredi précédant la compétition via la plateforme Badnet et prendra en compte les modifications effectuées à la suite des forfaits et éventuels remplacements.

Les premières convocations ne peuvent être annoncées avant 7h30 pour un début à 8h00. Aucun match ne pourra être programmé au-delà de 18h.

La Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de convoquer les joueurs pour les deux sessions dans le cas où le nombre de joueurs rendrait impérative cette disposition.

Les joueurs sont convoqués 40 min avant l'heure de leur premier match. Les joueurs sont tenus d'annoncer leur présence lors de leur arrivée dans le lieu de compétition.

5.3. Scoring et gestion de la compétition

La gestion de la compétition est faite à l'aide de la plateforme Badnet (déroulement en ligne).

Les matchs se jouent au meilleur des 3 sets de 15 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

La Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de revoir le scoring proposé aux joueurs pour chaque étape, dans le respect des Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre 2 matchs doit obtenir l'accord de l'organisateur, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion de l'organisateur.

5.4. Volants

Le volant officiel est le FZ FORZA S-5000, disponible à la vente sur le lieu de compétition et à utiliser en cas de litige.

Les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les joueurs dès leur premier match. Les volants devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque joueur de prévoir la quantité suffisante de volants nécessaires pour chaque match. Les volants synthétiques et les volants dits « hybrides » ne sont pas autorisés.

Conformément au Règlement Général des Compétitions, le club hôte est tenu de prévoir un nombre de tubes de volants officiels qui pourra, si nécessaire, être mis en vente sur le site de la compétition.

5.5. Conseil aux joueurs

Le conseil aux joueurs doit se faire dans le respect du code de conduite FFBaD des Conseillers, Educateurs et Entraîneurs.

5.6. Accompagnement des joueurs mineurs

En application de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu de l'organisation et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match pour un joueur mineur, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande de l'organisation, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision de l'abandon du joueur lors d'un match. Une trousse de secours peut être mise à disposition de l'adulte responsable, sur demande auprès de l'organisation.

5.7. Infrastructures sportives

Toute décision relative à l'infrastructure sportive sera prise par l'organisation sur place le jour de la compétition.

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement propre de l'installation sportive. Le propriétaire de l'installation sportive, le club hôte et le CDBR-LM déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident n'impliquant pas la responsabilité du propriétaire ou du CDBR-LM.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues pour la restauration. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de chaque installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et membres de l'organisation prévus pour la compétition. Cet accès doit respecter les plans prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

5.8. Résultats et récompenses

Les joueurs arrivant 1^{er} et 2^{ème} de chaque groupe ou tableau sont récompensés par le CDBR-LM (médailles).

Le club hôte dispose de la liberté de prévoir des récompenses supplémentaires (lots, bons d'achat, etc...). Dans tous les cas, les récompenses doivent répondre à la réglementation en vigueur concernant les mineurs.

Dès la fin de la compétition, le club hôte et le GEO s'assurent que l'ensemble des résultats sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona par le siège CDBR-LM.

Afin de pouvoir mettre en avant l'organisation et les résultats des joueurs, les clubs hôtes sont priés de bien vouloir transmettre les photos des podiums par mail à contact@comitebadminton69.fr dès la fin de la compétition.

A titre exceptionnel, le club hôte dispose de la possibilité d'organiser la compétition sans installation informatique. Dans ce cas, le club hôte est tenu d'utiliser les documents officiels fournis par le CDBR-LM et de donner la possibilité aux joueurs de consulter les résultats saisis en cours de compétition. Les résultats de l'ensemble des matchs joués sont à envoyer par mail à contact@comitebadminton69.fr, immédiatement après la fin de la compétition pour saisie Badnet.

6. OFFICIELS TECHNIQUES

Tous les matchs du Challenge Jeunes se font sans juge-arbitre et en auto-arbitrage.

Une personne disposant d'un grade de juge-arbitre actif peut faire partie de l'organisation pour aider à la mise en place des matchs, mais ne sera pas considérée comme juge-arbitre.

Il est recommandé au club hôte de mobiliser des personnes (camarades de clubs, bénévoles, éducateurs, parents...) dédiées à l'aide au comptage des points. Ces personnes préposées au comptage des points ne seront pas considérées comme des arbitres.

Le Challenge Jeunes 69 ayant un impact pédagogique fort dans l'apprentissage de la compétition de nos jeunes, nous recommandons à nos clubs hôtes de faire preuve de pédagogie et de bienveillance, particulièrement à propos de la conduite des joueurs et des tenues vestimentaires et publicités. Les éducateurs et responsables de clubs peuvent être associés à cette démarche.

7. QUALITE DE L'ACCUEIL

En s'engageant dans l'accueil d'une étape du Challenge Jeunes 69, le club hôte s'engage à recevoir les joueurs et accompagnateurs dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt
- Prévoir suffisamment de bancs ou de chaises
- Prévoir un point de restauration (boissons chaudes et fraîches, salé, sucré, fruits, salades...) ou un point café à minima
- Prévoir une table de marque opérationnelle : sonorisation, micro, matériel informatique (+ matériel de secours), consommables, connexion internet, scoreurs manuels si nécessaire, affichages papier... Possibilité exceptionnellement d'organiser la compétition sans installation informatique.
- Prévoir une trousse à pharmacie complète et fonctionnelle (poches de glace, saignements, etc...) à disposition du représentant du joueur, sur demande.

Les tournois sont susceptibles d'être contrôlés à tout moment par le CDBR-LM. Les clubs hôtes ne respectant pas ce présent règlement pourront se voir retirer ou refuser d'autres compétitions CDBR-LM.

8. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Toute inscription à une étape du Challenge Jeunes 69 implique l'acceptation des règlements fédéraux en vigueur et de ce règlement complémentaire, accompagné d'une annexe récapitulant les éléments spécifiques à l'étape en question du Challenge Jeunes 69.

Les Commissions Départementales mentionnées, le club hôte ainsi que le CDBR-LM sont chargés de l'application de ce présent règlement.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.